



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 20 mars 2024 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 20 Mars 2024 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

La communication sur le programme des actions des 100 jours se poursuit, 2 ministères ont présenté le bilan des actions qu'ils ont mené jusqu'à présent et leurs objectifs pour le reste de ces 100 jours.

1. Ministère de la pêche et de l'économie bleue

- **Création des zones d'émergence piscicole** : 4 sites ont été définis, à Analamanga avec 75% des travaux réalisés, à Boeny où 45% des travaux sont réalisés, à Fitovinany où 55% des travaux sont réalisés et 30% de travaux pour Anosy. A noter que jusqu'à 20 000 pisciculteurs bénéficieront directement de ce projet.
- **Distribution d'intrants, équipements et matériels de pêche en aquaculture** : jusqu'à présent, 145 000 équipements ont été distribués, 157 739 alevins, bateaux et filets, et plus de 11 266 équipements de pêche.
- **Formation aux techniques de pêche et d'aquaculture** : 43 000 pêcheurs, transformateurs de produits de la pêche, éleveurs de crabes et différents types de poissons sont ciblés pour être formés en 100 jours. A ce jour 18 238 acteurs ont reçu une formation en aquaculture.

2. Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

- **Secteur tourisme : les objectifs principaux sont de favoriser l'investissement, de promouvoir la destination Madagascar, de renforcer les compétences des acteurs et d'améliorer l'environnement touristique.**

Jusqu'ici, le ministère est en pleine négociation avec des investisseurs qui souhaitent établir des infrastructures touristiques dans notre pays et 15 terrains, publics et privés, ont été identifiés et favorables aux constructions. D'autre part, 3 sites "Marina" ont été identifiés, les discussions sont en cours avec 5 investisseurs internationaux, 7 grandes enseignes sont intéressées pour exploiter des hôtels à Madagascar. Le Code du tourisme a été approuvé par le Conseil du Gouvernement. A ce jour, le ministère a participé à 3 événements internationaux pour promouvoir la destination Madagascar

(Holiday and Spa en Bulgarie, ITB à Berlin et BIT à Milan). Parmi les objectifs figurent également **la promotion du tourisme national**. La 7ème édition du "Tsenaben'ny Fizahantany" a été organisée avec 7.653 visiteurs et également le "Boraha Island Jazz Festival" avec 120 participants. Du point de vue du capital humain, 6.000 des 7.000 lycéens ont bénéficié **de renforcement de capacités**. 5.373 opérateurs touristiques ont reçu une formation en anglais et en français. Enfin, 46 hôtels et sites touristiques ont été formalisés.

➤ **Secteur artisanat : l'objectif principal est de faciliter l'approvisionnement en matières premières de qualités et professionnaliser les artisans.**

Les cornes de zébus, les raphias et le fer pour la fabrication d'objets artisanaux sont prioritaires. Des centrales d'achat seront mis en place et le ministère lance actuellement un appel à manifestation d'intérêt pour leur construction. Concernant le développement du capital humain, il est prévu d'octroyer des cartes professionnelles à 500 artisans, 300 ont été distribués. Ils seront inscrits dans un logiciel d'auto recensement qui est actuellement réalisé à 80%. Enfin, pour la promotion de l'artisanat, le ministère a identifié 3 filières porteuses à savoir l'exploitation du Raphia, le textile et habillement, les pierres et bijouterie. Les compétences des artisans seront renforcées, afin d'assurer leur compétitivité sur le marché international.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Le Conseil des Ministres a approuvé le recrutement de 2000 jeunes recrues de la classe 2024/1 et ce, à compter du 01er avril 2024. Ceci conformément au décret n° 2013-538 du 16 juillet 2013 modifiant certaines dispositions du Décret n° 73-039 du 23 février 1973 relatif aux engagements et rengagements dans l'Armée de terre, de mer et de l'air, le service civique et les écoles militaires. Les engagements permettent à tout citoyen Malagasy de se lier par contrat aux Armées, pour une durée de deux (02) ans.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la fermeture définitive et la mise en vente du Consulat Général de Madagascar à Cape Town car Madagascar a déjà une Ambassade à Pretoria et surtout dans la perspective d'ouverture de missions diplomatiques malagasy dans d'autres pays. Le Conseil des Ministres a ainsi donné l'autorisation au ministère d'entamer les procédures de finalisation de la fermeture du Consulat général conformément au Décret déjà pris en Conseil des Ministres en 2019. A savoir, la notification de la fermeture définitive au Département des Relations diplomatiques et de la Coopération d'Afrique du Sud ; la mission conjointe des représentants respectifs du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Etrangères pour constater l'état des lieux ; l'inventaire des mobiliers et des dossiers ; le rapatriement à Madagascar ou mise en vente ou transfert des mobiliers et du véhicule à Prétoria ; le transfert des dossiers à l'Ambassade de Madagascar à Pretoria; l'évaluation de la valeur marchande de la propriété par une agence immobilière ; la vente de la propriété. L'Etat malagasy dispose de 6 mois à compter de la date de notification aux autorités sud-africaines pour finaliser les procédures. Dans la continuité de cette décision Madagascar ouvrira des représentations diplomatiques dans d'autres pays notamment la Türkiye et les Emirats Arabes Unis.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au compte-rendu de la participation de Madagascar au Conseil des Ministres de la Communauté de Développement de l’Afrique Australe (SADC), les 10 et 11 mars 2024 à Luanda, Angola.

Le Conseil des ministres de la SADC est actuellement présidé par la République d'Angola sous le thème "Capital humain et financier, vecteur principal de l'industrialisation durable de la région de la SADC". Un thème qui s'aligne avec les priorités actuelles du Gouvernement malagasy axées sur le développement du capital humain, l'industrialisation et la bonne gouvernance. A l'issue des délibérations, 47 décisions ont été prises portant sur les programmes et projets menés par la SADC, l'état des finances de l'Organisation, les aspects administratifs et logistiques du Secrétariat ainsi que la coopération avec les partenaires internationaux.

Le Conseil a approuvé le plan de paiement échelonné en trois phases proposé par Madagascar pour s'acquitter de ses contributions et arriérés au titre de l'exercice financier 2023-2024, et a discuté de la situation des catastrophes naturelles qui sévissent dans la région de la SADC. Madagascar ayant été cité parmi les pays les plus exposés et vulnérables aux fortes pluies, aux activités cycloniques et au cycle de sécheresse.

La session s'est également penchée sur l'allocation des ressources pour chaque pilier du Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP 2020-2030), en vue de poursuivre son opérationnalisation.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de la SADC a désigné les membres du Sous-comité des finances pour une période de trois ans à partir du 1er avril 2024, parmi lesquels figurent trois hauts fonctionnaires malagasy issus de la Direction générale du Trésor.

En marge de la session, Madame la Ministre des Affaires Étrangères a eu une rencontre bilatérale avec Monsieur Antonio TETE, Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola et Président en exercice du Conseil des ministres de la SADC.

La discussion a porté sur le renforcement de la coopération entre les deux pays dans les secteurs stratégiques, principalement la gestion durable des ressources minières à développer à travers le partage et le transfert de savoir-faire.

Pour conclure, l'Angola a exprimé sa volonté de développer davantage ses relations avec les îles d'Afrique, et Madagascar pourra être un levier dans ces initiatives. Les deux Parties vont avancer vers la finalisation du mémorandum d'entente sur les consultations politiques entre les deux Ministères ainsi que la négociation de l'Accord-cadre de coopération, lesquels constituent les préalables d'une visite présidentielle en Angola.

MINISTÈRE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Trésorerie Générale d’Ambovombe Androy. Actuellement, le bâtiment servant de bureau logement auprès de la Trésorerie Générale d'Ambovombe Androy se trouve dans un état de dégradation avancée et des travaux de réhabilitation s'avèrent indispensables et urgents aux fins d'assurer la sécurisation des fonds publics ainsi que d'améliorer l'environnement de travail des personnels. Le montant estimatif des travaux est de Ar 343 500 000,00 incluant essentiellement les menuiseries, les ouvrage en béton, la charpente, le carrelage et revêtement, la couverture, le plafonnage, la plomberie sanitaire, les assainissements, la peinture, le système de câblage électrique et informatique ainsi que l'aménagement extérieur et voirie et réseau divers.

Le Président de la République a donné instruction afin d'examiner les possibilités de réaménagement de crédit interne afin d'y prélever le budget nécessaire pour la réalisation des travaux.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'ouverture d'un bureau régional de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) à Madagascar. La BADEA finance de nombreux projets de développement à Madagascar. Le Conseil des Ministres a également approuvé la tenue d'un dialogue sur la coopération à Ryad au Royaume d'Arabie Saoudite dans le cadre du cinquantenaire des relations BADEA-Madagascar.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'attribution du marché de travaux publics pour la construction de la route nationale RNT12A, dans le cadre du projet PACFC II, et la construction de ponts et autres infrastructures connexes, à l'entreprise CRBC qui a proposé l'offre la moins disante pour les Lot n°1 et Lot n°2. Suite à l'analyse a posteriori du processus suivi de la passation de marché lié à aux marché des travaux, il est apparu au gouvernement que le montant des offres des soumissionnaires sélectionnés est supérieur au montant disponible dans l'accord de prêt.

L'accord prévoyait un financement de 147 millions de dollars de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'État malagasy, cependant, les offres reçus et approuvés par les bailleurs ont atteint 165,70 millions de dollars. La CRBC a fait une offre d'une valeur de 146,20 millions USD, mais pour des raisons de procédures administratives l'offre, n'a pas été retenu. Après une série de discussions avec la BAD, et afin de protéger les intérêts de l'Etat malagasy et de pouvoir procéder à la mise en œuvre du projet, notamment le déblocage des fonds nécessaires aux travaux, le Conseil des Ministres a décidé d'attribuer le marché à la Société CRBC.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'exonération des impôts, taxes et droits de douanes pour l'entrée sur le territoire malagasy d'équipements de métrologie.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'octroi par l'Etat malagasy d'une garantie souveraine pour l'importation de 200 000 tonnes de riz en provenance d'Inde. Le 30 juin 2023, la société SPM a conclu un contrat d'approvisionnement portant sur 200 000 tonnes de riz non basmati avec la société indienne "VI Farm Organics Limited", qui préside la National Cooperative Exports Limited (NCEL). Ce contrat n'a pas pu se concrétiser en raison de l'interdiction d'exportation décrétée par le gouvernement indien en date du 20 juillet 2023. Face à cette situation, le gouvernement malagasy a spécialement formulé une demande auprès du gouvernement indien pour la levée de cette interdiction. Dans la notification en date du 07 décembre 2023, le gouvernement indien a octroyé un quota de 50 000 tonnes de riz pour Madagascar, à travers la National Cooperative Exports Limited (NCEL).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par le Ministère de l'Économie et des Finances, des Droits et Taxes à l'Importation de matériels dotés par l'UNICEF au profit du Ministère de l'Éducation Nationale. Il s'agit de kits solaires liés aux ripostes cycloniques

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la liste des matériels et fournitures nécessaires au Ministère pour équiper 27 hôpitaux *manara-penitra* et différents CSB dans toute l'île, et l'achat de ces équipements sera effectué par l'UNOPS. Après cette décision du Conseil des Ministres, un accord sera conclu avec l'UNOPS sur le prix et en fonction de la disponibilité des articles spécifiés dans le catalogue de ce dernier. L'UNOPS possède déjà une expertise mondiale en matière de vente d'équipements et outils nécessaires à l'exécution des actions gouvernementales. La coopération avec cette organisation est cadrée dans les procédures des marchés publics malagasy.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État malagasy des droits et taxes à l'importation des dons d'équipements médicaux provenant de la JICA (Japan International Coopération Agency) à la destination des Hôpitaux de référence régionaux du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Dans le cadre du traitement urgent des points noirs qui entravent énormément la circulation des biens et des personnes sur les routes nationales, affectant ainsi l'économie du pays, **le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'utilisation de crédits pour la réalisation des travaux d'entretien de la RNT 33B, reliant Andranofasika (carrefour RNP4) et Ambato Boeny, financés par le Fonds Routier.**

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'engagement de la subvention d'exploitation pour le Train de voyageurs "DIATSARA" du réseau TCE (Tana-Côte Est) reliant Moramanga - Ambila Lemaitso et Moramanga - Toamasina.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) relatifs au projet d'extension du port de Toamasina pour l'année 2024. Cette décision entre dans le cadre de l'avancement de la rénovation de cette infrastructure publique, garante de près de 75% des importations de Madagascar.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation du protocole d'accord sur l'augmentation des salaires minima d'embauche (SME) et d'ancienneté (SMA) applicables dans le secteur privé pour l'année 2024.

A l'issue de leur dernière réunion en date du 15 février 2024, le Groupement des Employeurs et des Syndicats des Travailleurs se sont convenues de réviser les Salaires Minima d'Embauche et d'Ancienneté par catégorie professionnelle, avec une augmentation de 10% pour la catégorie M1 et une augmentation à taux différenciés pour la catégorie M2 à OP3 et ce, aussi bien pour le secteur agricole que pour le secteur non agricole.

Après les négociations salariales et pour officialiser leur protocole d'accord, les partenaires sociaux ont transmis leurs propositions au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique pour être soumis au Conseil National du Travail selon les dispositions des articles 184 et suivants de la loi n°2003- 044 du 28 juillet 2004 portant code du travail Malagasy.

De cette grille, le Salaire Minimum d'Embauche de la catégorie MI-A1 passera de Ar 238.000 à Ar 262.680 dans le secteur non agricole et de Ar 242.200 à Ar 266.500 dans le secteur agricole, l'augmentation devant être concrétisée à partir du 1er Mars 2024.

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

GOUVERNEMENT

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. ALJIMY née RATSIRARSON Joëlle Sendrarisoa**, Directeur Général de l' « Ivotoerana Malagasy momba ny Tetipivoarana » ou Institut Malgache des Techniques de Planification (IMaTeP).

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-021 du 12 janvier 2022 et portant nomination du **Général de Division ANDRIAMASIMANANA William Michel**, Directeur Général des Organismes de Défense du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-352 du 05 avril 2023 et portant nomination du **Général de Division RAZAFITOMBO Maminirina Ely**, Coordinateur Général des Projets du Ministre des Forces Armées.

MINISTERE DE JUSTICE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2185 du 04 décembre 2019 et portant nomination de **M. ZAFIMIHARY Marcellin**, Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Magistrature.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAVAOARISOA Emma Fideline**, Directeur Régional de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire auprès de la Région Diana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-126 du 31 janvier 2024 et portant nomination de **Mme. RANDRIAMANANJARA Sandrina Anjary**, Secrétaire Général auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-038 du 11 janvier 2023 et portant nomination de **M. ANDRIAMPARANONY Mieja**, Directeur de la Programmation et du Suivi Evaluation du Centre National de l'Etat Civil et de l'Identité du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. TANJAHA TSIANDATSE Merry Cléo**, Secrétaire Général de la Préfecture de Taolagnaro.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1417 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. RANDRIAMARO Angelin Eddy**, Chef du District de Toamasina II.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-672 du 11 mai 2022 et portant nomination de **M. MANANJARA Lucien**, Préfet d'Antsiranana I.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-202 du 10 février 2022 et portant nomination de **M. MADINA Francis Emilien Romly**, Préfet de Sambava.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-108 du 21 janvier 2022 et portant nomination de **M. RAMANAMAHAFAHAY Malaza**, Préfet de Nosy-Be.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-575 du 17 mai 2023 et portant nomination de **M. RAKOTOARIDINA Dieudonné**, Préfet d'Ambatondrazaka.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-754 du 17 avril 2019 et portant nomination de **M. RALAIVAO ANDRIMAROMANEHO Jean Johanès**, Préfet d'Antsohihy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1538 du 18 novembre 2020 et portant nomination de **M. BAZEZY Vanombe Clavelah Roslan**, Préfet de Maevatanana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-302 du 10 février 2022 et portant nomination de **M. RANAIVOSON Mariano Désiré**, Préfet de Mananjary.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2029 du 30 octobre 2019 et portant nomination de **M. SOLONDRAZANA Arson Théodolin Lydore Adoré**, Préfet de Toliara.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-1106 du 08 septembre 2023 et portant nomination de **M. RAKOTOMALALA Nomenjanahary Fanambinantsoa Solofo**, Chef du District d'Antananarivo II.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-038 du 12 janvier 2022 et portant nomination de **Mme. TOLONATREHANA MAHAVITA Ida**, Chef du District d'Antananarivo III.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1412 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. RAZAFIMANANTSOA Jean Jacques Pierrot**, Chef du District d'Anjozorobe.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-833 du 24 avril 2019 et portant nomination de **Mme. RAKOTOARISOA Ny Ony Mirana Dina Henintsoa**, Chef du District d'Antanifotsy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-668 du 23 juin 2021 et portant nomination de **M. ANDRIANASY Vonjy Maminjanahary**, Chef du District d'Ambatolampy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-670 du 23 juin 2021 et portant nomination de **Mme. RAZAFINDRANAIVO Harikanto Donnie Alexia**, Chef du District de Faratsiho.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-012 du 04 janvier 2023 et portant nomination de **M. RABOTOHAVANA Florent Cilli de Rinal**, Chef du District de Mananara-Nord.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1781 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. VELOMARO L'Faustin**, Chef du District de Mandritsara.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1285 du 07 septembre 2022 et portant nomination de **M. NAINA Xavier**, Chef du District d'Analalava.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1318 du 14 septembre 2022 et portant nomination de **M. RAVELOMIARY Sylvère Heriniaina**, Chef du District d'Anosibe an'Ala.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1048 du 13 juillet 2022 et portant nomination de **M. RABIALAHY Marcelin Romuald**, Chef du District d'Isandra.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-822 du 28 juin 2023 et portant nomination de **M. RAMANANTOANINA Andriasy**, Chef du District d'Ivohibe.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-273 du 28 mars 2018 et portant nomination de **M. RABEARISON Eric Martin Rajoelina**, Chef du District de Nosy Varika.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-577 du 17 mai 2023 et portant nomination de **M. MAHARITRA Gabriel**, Chef du District d'Ikongo.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-206 du 10 février 2022 et portant nomination de **M. RAMAHA Rakotoniaina Ando Tantelinirina**, Chef du District de Beroroha.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-272 du 28 mars 2018 et portant nomination de **M. RAJOHARI-ZO Fenitra**, Chef du District d'Ankazoabo Sud.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-768 du 21 juin 2023 et portant nomination de **M. RAMANJATO Richard Paulin**, Chef du District de Bekily.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

- Adoption du décret portant nomination de **M. FINOANA Anthony Cédric**, Directeur de l'Audit Interne et de la Lutte Anti-Corruption auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-521 du 13 avril 2022, n°2021-982 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. RANOELIMANANA Vahinisoa Sehen**, Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-1094 du 29 août 2018 et portant nomination de **M. RAMAROSON Lantonirina Harivelo**, Directeur Général du Centre de Fabrication, de Formation et d'Application du Machinisme Agricole (CFFAMMA).
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-1119 du 08 septembre 2023 et portant nomination de **Mme. RASOARIMBOLA Henintsoa**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Analamanga.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-732 du 18 mai 2022 et portant nomination de **M. KOFOKY Christian Félix**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Bongolava.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-733 du 18 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAKOTOARIZAFY Anjara Tongaso Mirana**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Betsiboka.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-076 du 12 janvier 2022 et portant nomination de **M. FENOZANDRY Etienne**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Diana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1338 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **M. SOLO Noé René**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Atsinanana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-097 du 01^{er} février 2023 et portant nomination de **M. ANDRIAMAHEFARIVO Gédéon**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Boeny.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1334 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. NGADO Fleur Honorée**, Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) Melaky.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-657 du 31 mai 2023 et portant nomination de **Mme. RAKOTOARISOA Mialy Marie Françoise**, Directeur des Evaluations Professionnelles et de la Validation des Acquis de l'Expérience auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. KOTOSON Louise Mariella**, Directeur de l'Ingénierie de Formation et Pédagogie auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret portant nomination de **M. RAZAFIMAHATRATRA Gervais**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Androy du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1170 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. RANDRIAMISATA Jocelyn**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.

MINISTERE DES MINES

- Adoption du décret portant nomination de **M. BEANARANA Jacques Kenny**, Directeur Régional Betsiboka du Ministère des Mines.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. GILBERTH Sylvie**, Directeur Régional Analanjirofo du Ministère des Mines.
- Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIAMANJARY José Hervé**, Directeur des Exportations et de la Valeur (DEV) du Ministère des Mines.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Adoption du de décret portant nomination de **Mme. RAZAFIMAHEFA Hahitantsoa Tokinirina**, Directeur Administratif et Financier auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

III- ABROGATION

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-574 du 20 avril 2022 portant nomination du Responsable de l'Unité de l'Audit Interne auprès du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

Iavoloha, ce 20 mars 2024,

Madame Lalatiana RAKOTONDRAZAFY,
Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement,

La Direction de la Communication
de la Présidence de la République